

DOSSIER A FOURNIR POUR L'INSTALLATION

D'UNE OFFICINE PHARMACEUTIQUE

1./ PHASE D'INSTALLATION

- + Demande manuscrite en précisant l'adresse personnelle et la commune d'implantation (lieu);**
- + Photocopie légalisée du diplôme, pour les détenteurs des attestations de réussite provisoire joindre obligatoirement l'attestation d'authentification du diplôme délivrée par INESM ;**
- + Certificat de nationalité ;**
- + Casier judiciaire**
- + Extrait de naissance**
- + Attestation justifiant la position légale vis-à-vis du service national ;**
- + Déclaration sur l'honneur légalisée du postulant attestation que le diplôme n'est pas engagé à d'autres activités ;**
- + Déclaration sur l'honneur légalisée que le postulant agit pour son propre compte ;**
- + Attestation de pré inscription à la section ordinale des pharmaciens ;**
- + Deux photos ;**
- + Deux certificats médicaux de bonne santé, médecine générale et de pneumo-phthisiologie ;**

2./ PHASE D'OUVERTURE :

- ✚ **Deux attestations : de non affiliation à la CNAS et CASNOS**
- ✚ **Attestation d'inscription finale au Conseil de l'Ordre ;**
- ✚ **Justification du local (acte de propriété ou contrat de location notarié) ; [Durée du contrat 25 mois et plus obligatoire]**
- ✚ **Deux attestations : de non affiliation à la CNAS et CASNOS pour les praticiens sans poste de travail ;**
- ✚ **Pour les praticiens exerçant à titre privé dans les autres wilayas joindre :**
 - ✓ **La décision de fermeture de leur Officine Pharmaceutique ;**

[NB : Tout dossier Incomplet est rejeté]

Tous les dossiers doivent être en double exemplaire et dont les photocopies doivent être légalisées